
Emploi et Développement
social Canada

Employment and Social
Development Canada

Emploi et Développement social Canada

**États financiers consolidés (*non audités*)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

États financiers consolidés (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en commandant en ligne ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

No de cat. : Em1-23F-PDF

ISSN : 2816-5365

Emploi et Développement social Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'EDSC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* d'EDSC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ces états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'EDSC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'EDSC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations d'EDSC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers.

Les états financiers consolidés d'EDSC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

Wojo Zielonka, CPA
Dirigeant principal des finances
Emploi et Développement social Canada

Gatineau, Canada
Le 11 décembre 2024

Original signé par

Paul Thompson
Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada

Emploi et Développement social Canada

État consolidé de la situation financière (*non audité*)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Actifs financiers		
Montant (dû au) à recevoir du Trésor	356 161	(695 546)
Débiteurs et avances (note 4)	14 990 768	13 348 916
Prêts à recevoir (note 5)	17 956 888	19 666 293
Total des actifs financiers bruts	33 303 817	32 319 663
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Prêts à recevoir (note 5)	(77 988)	(106 055)
Total des actifs financiers nets	33 225 829	32 213 608
Passifs		
Montant dû au Régime de pensions du Canada (note 7)	159 251	305 726
Créditeurs et charges à payer (note 8)	4 987 459	3 261 269
Indemnités de vacances et congés compensatoires	170 353	153 627
Fonds de la somme désignée - Compte en fiducie (note 9)	1 909	1 917
Compte des rentes sur l'État (note 10)	59 357	68 021
Avantages sociaux futurs (note 11)	66 735	69 345
Total des passifs nets	5 445 064	3 859 905
Actif financier net ministériel	27 780 765	28 353 703
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	19 472	17 587
Immobilisations corporelles (note 12)	656 436	567 553
Total des actifs non financiers	675 908	585 140
Situation financière nette ministérielle (note 13)	28 456 673	28 938 843

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 14)

Passifs éventuels et actifs éventuels (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé par

Wojo Zielonka, CPA
Dirigeant principal des finances
Emploi et Développement social Canada

Gatineau, Canada
Le 11 décembre 2024

Original signé par

Paul Thompson
Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada

Emploi et Développement social Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette
ministérielle (*non audité*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024 Résultats Prévus	2024 Réel	2023 Réel
Charges			
Régimes de pension et prestations	78 359 178	77 814 793	71 626 375
Apprentissage, développement des compétences et emploi	33 822 958	37 929 657	30 551 593
Développement social	6 911 204	6 885 409	6 529 336
Services internes	1 166 904	1 400 048	1 313 930
Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	421 869	537 104	457 741
Conditions et relations de travail	160 858	225 683	163 668
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(3 753)	(8 831)	29 926
Total des charges	120 839 218	124 783 863	110 672 569
Revenus			
Assurance emploi (note 13)	27 993 500	30 273 092	27 472 940
Amortissement de l'escompte sur prêts à recevoir	-	734 100	-
Recouvrement des frais d'administration du RPC	477 380	609 823	532 906
Recouvrement des frais de prestations des services des autres ministères gouvernementaux	327 385	545 638	480 226
Frais d'utilisation	133 338	165 757	138 262
Autres	391 167	35 480	36 270
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(560 533)	(346 706)	(697 133)
Total des revenus	28 762 237	32 017 184	27 963 471
Coût net des activités poursuivies	92 076 981	92 766 679	82 709 098
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		91 132 751	85 711 658
Variations des montants (dus au) à recevoir du Trésor		1 051 707	(962 397)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)		99 500	84 277
Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages		(6)	-
Éléments d'actifs transférés (à) d'autres ministères		(366)	(478)
Éléments d'actifs et de passifs transférés d'autres ministères pour activités transférées (note 17)		923	-
Revenu (coût) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(482 170)	2 123 962
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		28 938 843	26 814 881
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		28 456 673	28 938 843

Information sectorielle (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada
État consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel
(non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Revenu (coût) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(482 170)	2 123 962
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(205 761)	(165 504)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	73 939	71 556
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	36	40
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	43 744	203
Ajustements aux immobilisations corporelles (note 12)	(19)	-
Transfert à (d'autres) ministères gouvernementaux	(822)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(88 883)	(93 705)
Variation due aux charges payées d'avance	(1 885)	2 796
(Diminution) augmentation nette de l'actif financier net ministériel	(572 938)	2 033 053
Actif financier net ministériel - début de l'exercice	28 353 703	26 320 650
Actif financier net ministériel - fin de l'exercice	27 780 765	28 353 703

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada

État consolidé des flux de trésorerie (*non audité*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	92 766 679	82 709 098
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	(73 939)	(71 556)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(43 744)	(203)
Ajustements aux immobilisations corporelles (note 12)	19	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	(99 500)	(84 277)
Paielements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	6	-
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation des débiteurs et avances	1 641 852	1 323 569
Augmentation (diminution) des prêts à recevoir	(1 681 338)	507 059
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	1 885	(2 796)
Diminution (augmentation) du montant dû au Régime de pensions du Canada	146 475	(204 460)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 726 190)	1 335 668
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(16 726)	12 951
Diminution (augmentation) des fonds de la somme désignée - Compte en fiducie	8	(1)
Diminution du Compte des rentes sur l'État	8 664	13 536
Diminution des avantages sociaux futurs	2 610	7 128
Transferts des trop-payés salariaux à d'autres ministères gouvernementaux	355	478
Transfert d'immobilisations non-corporelles et d'éléments de passifs d'autres ministères gouvernementaux (note 17)	(90)	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	90 927 026	85 546 194
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	205 761	165 504
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(36)	(40)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	205 725	165 464
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	91 132 751	85 711 658

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est un ministère de l'administration publique centrale. EDSC est un ministère identifié à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise des ministres responsables d'Emploi et Développement social (EDS).

Le mandat législatif des ministres d'EDSC est de rehausser le niveau de vie de tous les Canadiens et d'améliorer leur qualité de vie en faisant la promotion du développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile, ainsi que d'un marché du travail efficient et favorable à l'intégration, en plus de promouvoir le bien-être des personnes au sein de la société et la sécurité du revenu.

Les lois et règlements pour lesquels les ministres d'EDSC sont responsables incluent : *la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants, la Loi canadienne sur l'épargne-invalidité, la Loi canadienne sur l'épargne-études, la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, la Loi canadienne sur l'accessibilité, la Loi sur la réduction de la pauvreté, la Loi relative aux rentes sur l'État, la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, la Loi sur l'assurance du service civil, la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, la Loi sur les prêts aux apprentis, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le Code canadien du travail, la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, la Loi sur la prestation canadienne d'urgence, la Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour étudiants, la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique, la Loi sur la prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement* et les règlements pris en vertu de ces lois.

Emploi et Développement social Canada réalise ses objectifs selon les responsabilités essentielles suivantes du ministère :

Développement social

Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leurs collectivités.

Régimes de pensions et prestations

Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes handicapées et à leur famille.

Apprentissage, développement des compétences et emploi

Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour participer à un marché du travail en évolution et offrir une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi.

Conditions et relations de travail

Faire la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération.

Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

Fournir de l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et fournir des services au nom d'autres ministères et partenaires.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables d'EDSC énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

EDSC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à EDSC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif consolidé intégrés au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi (OAE), un compte à fins déterminées consolidé comprenant les revenus crédités et les charges débitées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour lesquels le sous-ministre, en tant que président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada, est responsable. Les comptes du Compte des OAE ont été consolidés avec ceux d'EDSC, et toutes les opérations et tous les soldes inter organisationnels ont été éliminés.

Le *Régime de pensions du Canada* (RPC) est exclu du périmètre comptable d'EDSC parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et donc, le RPC n'est pas contrôlé par EDSC.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

EDSC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par EDSC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par EDSC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(d) Montants à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que EDSC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir. À moins d'indication contraire, les revenus d'EDSC sont considérés comme récurrents. Les principaux types de revenus d'EDSC sont les suivants :

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les cotisations de l'assurance-emploi (AE) sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées pendant l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et d'une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs. Les cotisations de l'AE sont considérées comme des transactions sans contrepartie.
- Le recouvrement des frais d'administration du RPC et frais de prestations des services fournis à d'autres ministères sont constatés lorsque les obligations de performances sont satisfaites.
- Les frais d'utilisation et autres revenus sont constatés dans l'exercice pendant lequel s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus. Ils comprennent des transactions avec contrepartie et transactions sans contrepartie.
- Les revenus non disponibles ne peuvent pas servir à acquitter les passifs d'EDSC. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus d'EDSC. Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement comprennent les frais d'utilisation, revenus non disponibles gagnés des accords conclus en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social avec d'autres ministères, et les gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont accumulées au fur et à mesure que les employés acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.
- Les charges engagées pour le compte du gouvernement sont liées aux actifs détenus pour le compte du gouvernement. Par conséquent, ces charges sont considérées comme étant engagées pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentées en réduction des dépenses brutes de l'entité.

(g) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations d'EDSC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale d'EDSC découlant du régime. La responsabilité d'EDSC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés concernés. L'obligation restante pour les salariés qui n'ont pas retiré de prestations est calculée à l'aide d'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers consolidés. EDSC comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes et les prêts en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts.

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans conditions sont comptabilisés comme des prêts. Lorsque les modalités de remboursement des prêts sont considérées comme étant avantageuses, comme celles où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, le prêt est réduit à sa valeur actualisée estimative. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée estimative au moment où le prêt est accordé représente la condition avantageuse, ce qui est enregistrée comme un paiement de transfert, tandis que la condition avantageuse qui en résulte est amorti aux revenus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. Les prêts en cours sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Voir la note 6 sur la gestion du risque pour les risques liés aux instruments financiers d'EDSC.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Selon la probabilité que l'événement survienne, et la capacité d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

(j) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. EDSC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art, les collections dans les musées et les biens immeubles situés sur les réserves telles que définies par la *Loi sur les Indiens*.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

(m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations sont fondées sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, la conjoncture économique générale, et rend compte de la meilleure estimation de la direction concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la détermination d'une portion des cotisations d'AE, les provisions pour créances douteuses, les remboursements de prestations de la SV et de l'AE, le passif pour les avantages sociaux futurs, le recouvrement des frais d'administration du RPC, les charges à payer, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le passif du Compte des rentes sur l'État, et le passif éventuel.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

EDSC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. De plus, puisque le Compte des OAE est un compte à fins déterminées consolidé, ses revenus et charges inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC n'influent pas sur les autorisations parlementaires. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets d'EDSC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	92 766 679	82 709 098
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations		
Dépense pour mauvaises créances (excluant AE)	(3 858 944)	(1 037 726)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	(73 939)	(71 556)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	(99 500)	(84 277)
Diminution des avantages sociaux futurs	2 610	7 128
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(16 726)	12 951
Remboursement de charges de programme et des exercices antérieurs	5 442 214	3 845 525
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(43 744)	(203)
Dépense pour provision pour le programme d'aide au remboursement de prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis	(278 579)	(401 025)
Transactions nettes du Compte des OAE (note 13)	3 740 009	2 794 719
Prêts concessionnels	(3 588 700)	-
Diminution des créditeurs et charges à payer non imputés aux autorisations	53 818	44 662
Autres ajustements	(4 503)	(1 907)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 274 016	5 108 291
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Déboursés nets de prêts canadiens aux étudiants	2 078 133	355 087
Déboursés nets de prêts canadiens aux apprentis	19 026	6 788
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	205 761	165 504
Renonciation de prêts canadiens aux étudiants et de prêts canadiens aux apprentis	181 972	159 552
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	6	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	1 885	(2 796)
Autres ajustements	16 489	12 588
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	2 503 272	696 723
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	96 543 967	88 514 112

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2024	2023
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	1 685 824	1 466 723
Crédit 5 - Subventions et contributions	10 121 867	10 680 436
Radiation de dettes	215 519	227 472
Montants législatifs	84 942 246	76 852 221
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(1 064)	(971)
Autorisations périmées :		
Dépenses de fonctionnement	(119 093)	(104 291)
Subventions et contributions	(298 277)	(600 569)
Radiation de dettes	(3 052)	(6 909)
Montants législatifs	(3)	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	96 543 967	88 514 112

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances d'EDSC :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Débiteurs - autres ministères et organismes		
Cotisations d'AE à recevoir de l'ARC	3 558 475	2 952 231
Remboursements de prestations d'AE et de la SV à recevoir de l'ARC	3 411 169	3 107 335
Mesures de soutien de COVID-19 à recevoir de l'ARC	2 175 885	1 639 991
Autres	178 474	87 037
	9 324 003	7 786 594
Débiteurs et avances - parties externes		
Versements excédentaires de prestations d'AE et de la SV et pénalités à recevoir	1 665 106	1 477 722
Versements excédentaires de prestations de mesures de soutien de COVID-19 et pénalités à recevoir	10 657 458	6 693 539
Autres	620 565	659 642
Provisions pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(7 276 364)	(3 268 581)
	5 666 765	5 562 322
Débiteurs et avances nets	14 990 768	13 348 916

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Prêts à recevoir

(en milliers de dollars)	Prêts aux étudiants	Prêts aux apprentis	2024 Total	2023 Total
Prêts à recevoir				
Prêts bruts - début de l'exercice	24 042 863	290 595	24 333 458	23 980 007
Nouveaux prêts et rachats	4 600 240	48 380	4 648 620	3 187 062
Remboursements	(2 102 116)	(28 876)	(2 130 992)	(2 448 787)
Radiations et renonciations de prêts	(428 086)	(478)	(428 564)	(384 824)
Prêts bruts - fin de l'exercice	26 112 901	309 621	26 422 522	24 333 458
Escompte non amorti	(3 558 252)	(50 300)	(3 608 552)	(22 842)
Provision pour créances douteuses	(4 877 963)	(47 597)	(4 925 560)	(4 739 704)
Prêts nets	17 676 686	211 724	17 888 410	19 570 912
Intérêts courus				
Intérêts courus bruts - début de l'exercice	283 402	938	284 340	355 137
Nouveaux intérêts	13 622	-	13 622	10 912
Remboursements	(26 204)	(173)	(26 377)	(30 903)
Radiations et renonciations d'intérêts	(39 435)	(9)	(39 444)	(50 806)
Intérêts courus bruts - fin de l'exercice	231 385	756	232 141	284 340
Escompte non amorti	(6 184)	-	(6 184)	(7 441)
Provision pour créances douteuses	(157 164)	(315)	(157 479)	(181 518)
Intérêts courus nets	68 037	441	68 478	95 381
Total des prêts nets et des intérêts courus nets	17 744 723	212 165	17 956 888	19 666 293
Prêts et intérêts courus détenus pour le compte du gouvernement	(77 547)	(441)	(77 988)	(106 055)
Total des prêts à recevoir	17 667 176	211 724	17 878 900	19 560 238

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts à recevoir et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette :

(en milliers de dollars)	Prêts aux étudiants	Prêts aux apprentis	2024 Total	2023 Total
Prêts à recevoir				
Non en souffrance	22 437 267	264 865	22 702 132	20 938 659
Nombre de jours de retard				
1 à 90	964 459	12 416	976 875	726 174
91 à 365	150 879	2 647	153 526	126 994
Dépréciés	2 560 296	29 693	2 589 989	2 541 631
Sous-total	26 112 901	309 621	26 422 522	24 333 458
Moins : Escompte non amorti	(3 558 252)	(50 300)	(3 608 552)	(22 842)
Moins : Provision	(4 877 963)	(47 597)	(4 925 560)	(4 739 704)
Prêts nets	17 676 686	211 724	17 888 410	19 570 912

Prêts canadiens aux étudiants

Les prêts canadiens aux étudiants se composent de trois types de prêts différents, soit les prêts directs, les prêts garantis et les prêts à risques partagés. Depuis le 1er août 2000, les prêts canadiens aux étudiants sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risques partagés (1995-2000). Les prêts directs émis le ou après le 1er août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Les prêts garantis consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* étaient garantis aux prêteurs par EDSC mais on depuis été rachetés des prêteurs. Les prêts à risques partagés émis avant le 1er août 2000 et le ou après le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Une provision est comptabilisée afin de tenir compte des créances douteuses et du programme d'aide au remboursement (PAR) des prêts canadiens aux étudiants. La provision pour les prêts directs est déterminée en fonction d'une estimation actuarielle fournie par le Bureau du surintendant des institutions financières (actuaire en chef). En s'appuyant sur une projection des prêts en défaut et des taux de recouvrement, l'actuaire en chef détermine les taux de provision à appliquer sur les soldes impayés du portefeuille en fonction de l'état du prêt.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risques partagés rachetés par EDSC ne peut dépasser 34 milliards de dollars. Le montant total des prêts directs en circulation et des prêts à risques partagés au 31 mars 2024 s'élevait à 26.1 milliards de dollars (24.0 milliards de dollars en 2023).

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis (PCA) sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis*, qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. Le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles est autorisé à conclure un accord de prêts directement avec tout apprenti admissible.

Une provision est comptabilisée afin de tenir compte des créances douteuses des PC et du Programme d'aide au remboursement (PAR). La provision est déterminée en fonction d'une estimation actuarielle fournie par l'actuaire en chef. En s'appuyant sur une projection des prêts en défaut et des taux de recouvrement, l'actuaire en chef détermine les taux de provision à appliquer sur les soldes impayés du portefeuille en fonction de l'état du prêt.

Le montant total des PCA en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2024 s'élevait à 309,6 millions de dollars (290,6 millions de dollars en 2023).

Intérêts et modalités de remboursement

En vertu de ces deux régimes, aucune garantie n'est reçue des emprunteurs. Les emprunteurs ne sont pas tenus d'effectuer des paiements sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études, qu'ils sont inscrits à un programme de formation, ou durant la période de grâce de six mois suivant la fin de leurs études ou de leurs programmes d'apprentissage. À l'automne 2022, le gouvernement a annoncé l'élimination des intérêts de façon permanente sur les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis. Le traitement comptable de l'élimination des intérêts de façon permanente a été analysé en profondeur. Les intérêts sur ces prêts étaient temporairement suspendus du 1 avril 2021 au 31 mars 2023, et en raison de la nature temporaire, les conditions avantageuses ont été jugées non significatives. La loi visant à éliminer les intérêts de façon permanente sur ces prêts a été adoptée le 15 décembre 2022, avec une date d'entrée en vigueur du 1 avril 2023. En raison de la nature permanente, les conditions avantageuses ont été jugées importantes, ce qui a déclenché une restructuration des prêts. Malgré la suspension temporaire des intérêts qui était en vigueur au moment de la loi, la date d'entrée en vigueur du 1 avril 2023 a été choisie comme date de restructuration, ce qui a donné lieu à une charge de paiement de transfert pour conditions avantageuses de 3,3 milliards de dollars comptabilisée au cours de l'exercice 2024. Si la date antérieure de la loi avait été choisie comme date de restructuration, l'incidence sur la situation financière nette ministérielle d'une année à l'autre auraient été de 57,1 millions de dollars et serait jugée non significative.

Les emprunteurs qui ont du mal à rembourser leurs prêts peuvent bénéficier du programme d'aide au remboursement. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, avec une période maximale de 15 ans pour les emprunteurs admissibles si leur versement mensuel adapté au revenu, calculé en fonction du revenu familial et du nombre de personnes dans la famille, est inférieur au versement mensuel exigé. Les emprunteurs peuvent également bénéficier, selon le type de régime, du programme de renonciations de prêts en cas d'invalidité permanente ou de décès.

Lorsque EDSC n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer la totalité d'un prêt à la date prévue, ce prêt est considéré comme étant douteux. Les prêts considérés comme étant douteux sont éventuellement soumis au processus de radiation. Les recouvrements subséquents sur ces prêts sont comptabilisés en réduction de la charge dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Gestion du risque

EDSC est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière.

L'exposition maximale d'EDSC au risque de crédit au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

EDSC a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit lié aux débiteurs et avances de parties externes et aux prêts à recevoir. Une analyse de l'ancienneté des prêts à recevoir et des provisions pour moins value associées utilisées afin de refléter ces comptes à leur valeur recouvrable nette est présentée à la note 5.

(b) Risque lié au marché

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de change.

Risque de change s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux de change.

EDSC a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de change lié aux instruments financiers libellés en devises étrangères

(c) Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Comme le financement des passifs financiers d'EDSC provient du Trésor public, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Montant dû au Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces. Le RPC est donc exclu du périmètre comptable d'EDSC.

Conformément à la loi sur le *Régime de pensions du Canada*, les opérations financières du RPC sont enregistrées dans le Compte du RPC et le Compte supplémentaire du RPC, collectivement dénommés les Comptes du RPC. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes des placements faits par l'Office d'investissement du RPC, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif et sont comptabilisés séparément aux états financiers consolidés du RPC. Les Comptes du RPC enregistrent également les sommes transférées à l'Office d'investissement du RPC ou reçues de ce dernier.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Montant dû au Régime de pensions du Canada - début de l'exercice	305 726	101 266
Rentrées et autres crédits	123 691 835	114 960 098
Paiements et autres débits	(123 838 310)	(114 755 638)
Montant dû au Régime de pensions du Canada - fin de l'exercice	159 251	305 726

8. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer d'EDSC :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Créditeurs - autres ministères et organismes		
Impôt sur le revenu payable à l'ARC	4 898	5 929
Prestation universelle pour la garde d'enfants payable à l'ARC	72 189	77 759
Autres	629 172	642 174
	706 259	725 862
Créditeurs - parties externes		
Prestations d'AE à payer aux particuliers	1 022 465	767 355
Prestations de SV et supplément de revenu garanti à payer aux particuliers	80 888	78 067
Mesures de soutien de COVID-19 à payer aux particuliers	32 580	34 489
Autres	2 310 005	781 969
	3 445 938	1 661 880
Charges à payer	278 954	257 273
Provision pour paiements alternatifs aux provinces non participantes aux programmes des prêts canadiens aux étudiants et des prêts aux apprentis	556 308	616 254
Total des créditeurs et des charges à payer	4 987 459	3 261 269

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Fonds de la somme désignée - Compte en fiducie

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour enregistrer les sommes reçues et versées en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le Compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément au paragraphe 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles et le ministre des Relations Couronne-Autochtones.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Fonds de la somme désignée - début de l'exercice	1 917	1 916
Intérêts crédités au Compte en fiducie	92	106
Paiements et autres débits	(100)	(105)
Fonds de la somme désignée - fin de l'exercice	1 909	1 917

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Compte des rentes sur l'État

EDSC administre le Compte des rentes sur l'État. Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, qui a mis fin à la vente de rentes sur l'État en 1975.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées. Les montants liés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Le Compte des rentes sur l'État est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, en utilisant les taux prescrits de mortalité et d'intérêt, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor. Tous redressements exigés selon les politiques comptables du gouvernement sont comptabilisés dans un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement au passif dû à la différence entre les taux prescrits et la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience et le taux d'escompte. Le taux d'escompte utilisé pour mesurer la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées est basé sur le coût d'emprunt du gouvernement qui a été calculé à partir des rendements de la courbe de rendement zéro coupon pour les obligations de gouvernement du Canada. Cette méthode tient compte du moment des flux de trésorerie futurs.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Compte des rentes sur l'État - début de l'exercice	58 867	66 895
Rentrées et autres crédits	3 749	4 265
Paiements et autres débits	(10 860)	(12 293)
Compte des rentes sur l'État - sous-total	51 756	58 867
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite - début de l'exercice	9 154	14 662
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite - pour l'exercice	(1 553)	(5 508)
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite - fin de l'exercice	7 601	9 154
Compte des rentes sur l'État - fin de l'exercice	59 357	68 021

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de EDSC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que EDSC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024 s'élevait à 294,8 millions de dollars (276,2 millions de dollars en 2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023) les cotisations des employés.

La responsabilité d'EDSC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2024, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les informations sur les indemnités de départ au 31 mars se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	69 345	76 473
Charge pour l'exercice	2 570	(1 652)
Prestations versées pendant l'exercice	(5 180)	(5 476)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	66 735	69 345

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et matériel	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans - Achetés 5 ans - Développés à l'interne
Autre matériel et mobilier	5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration 10 ans - Prestation de services 15 ans - Bureaux

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

Le tableau suivant résume les transactions et les soldes pour les principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquis- itions	Ajuste- ments(1)	Aliéna- tions et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Ajuste- ments	Aliéna- tions et radiations	Solde de clôture	2024	2023
Machinerie et matériel	265	13	-	(21)	257	220	18	-	(21)	217	40	45
Matériel informatique	845	-	35	(30)	850	406	157	17	(30)	550	300	439
Logiciels informatiques	697 619	-	10 258	-	707 877	539 095	58 508	275	-	597 878	109 999	158 524
Autre matériel et mobilier	2 243	-	-	(64)	2 179	2 063	77	-	(64)	2 076	103	180
Véhicules	2 414	342	40	(114)	2 682	1 890	256	51	(114)	2 083	599	524
Améliorations locatives	427 223	-	42 575	-	469 798	298 520	14 923	-	-	313 443	156 355	128 703
Actifs en construction	279 138	205 406	(51 724)	(43 780)	389 040	-	-	-	-	-	389 040	279 138
Total	1 409 747	205 761	1 184	(44 009)	1 572 683	842 194	73 939	343	(229)	916 247	656 436	567 553

(1) Les ajustements comprennent : les actifs en construction de 51,7 millions de dollars qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif; les transferts d'immobilisations corporelles en provenance d'autres ministères d'une valeur comptable nette de 908 652 dollars (coût de 1 276 561 dollars moins l'amortissement cumulé de 367 909 dollars); les transferts d'immobilisations corporelles aux autres ministères d'une valeur comptable nette de 87 054 dollars (coût de 128 327 dollars moins l'amortissement cumulé de 41 273 dollars); et la post-capitalisation d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 18 534 dollars (coût de 35 872 dollars moins l'amortissement cumulé de 17 338 dollars).

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette d'EDSC est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Le Compte des opérations de l'assurance emploi (OAE) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi sur l'assurance emploi* (la Loi). Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte des OAE. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et imputés au Compte des OAE. Voici les opérations portées au compte :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Compte des OAE - fonds réservés		
Solde - début de l'exercice - fonds réservés	(22 176 985)	(24 971 704)
Revenus		
Cotisations	30 156 573	27 422 130
Pénalités et intérêts	116 519	50 810
	30 273 092	27 472 940
Charges		
Prestations et mesures de soutien		
Prestations de chômage et de travail indépendant	(21 282 382)	(19 677 774)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail	(2 373 791)	(2 344 229)
Mesures de soutien	(150 307)	(145 542)
Prestation d'AE d'urgence	385 150	69 530
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	291 043	262 572
Frais d'administration	(2 889 759)	(2 709 913)
Créances douteuses	(287 192)	350 485
	(26 307 238)	(24 194 871)
Transactions nettes du Compte des OAE avant le financement du gouvernement	3 965 854	3 278 069
Financement du gouvernement du Canada - Prestation d'AE d'urgence	(225 845)	(483 350)
Transactions nettes du Compte des OAE	3 740 009	2 794 719
Solde - fin de l'exercice - fonds réservés	(18 436 976)	(22 176 985)
Fonds non réservés	46 893 649	51 115 828
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	28 456 673	28 938 843

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Obligations contractuelles et droits contractuels

(a) Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités d'EDSC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels EDSC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices ultérieurs	Total
Ententes sur le développement du marché du travail, y compris les frais d'administration de l'AE relatifs aux EDMT	2 141 756	-	-	-	-	2 141 756
Autres paiements de transfert	9 204 316	9 403 938	570 745	440 294	354 410	19 973 703
Fonctionnement et entretien	255 665	74 498	74 498	-	-	404 661
Total	11 601 737	9 478 436	645 243	440 294	354 410	22 520 120

Les ententes sur le développement du marché du travail exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes pour 7 provinces et 1 territoire, pour les autres provinces et territoires la période de préavis est d'une année. Les obligations de 2026 ne peuvent être raisonnablement estimées.

(b) Droits contractuels

Les activités d'EDSC comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers et des apparentées qui donnent lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Il s'agit principalement de la prestation de services au nom d'autres ministères et organisations. Le tableau suivant présente un sommaire des droits contractuels qui généreront des revenus au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en milliers de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices ultérieurs	Total
Parties externes						
Recouvrement des frais d'administration du RPC	512 979	-	-	-	-	512 979
Total	512 979	-	-	-	-	512 979

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Passifs éventuels et actifs éventuels

(a) Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Des réclamations, litiges et griefs ont été faits auprès d'EDSC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. EDSC enregistre une provision pour les réclamations et les litiges, pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à 0,5 million de dollars (5,2 millions de dollars en 2023) au 31 mars 2024.

Le 7 décembre 2023, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour fédérale afin de réclamer des dommages s'élevant à 600 millions de dollars. Les demandeurs, tous des travailleurs agricoles migrants actuels ou anciens dans le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) de 2008 à nos jours, affirment qu'on leur a refusé à tort des prestations d'assurance-emploi. Le recours collectif n'est pas encore certifié. Le résultat de cette cause ne peut pas être déterminé pour le moment.

Le 12 janvier 2023, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour fédérale. Les demandeurs, des étudiants souffrant d'une invalidité permanente qui ont contracté des dettes entre le 1 août 1995 à nos jours, affirment qu'ils ont mis plus de temps que les autres étudiants pour terminer leurs études postsecondaires en raison de leur invalidité et donc qu'ils s'endettent davantage que les étudiants qui n'ont pas une invalidité permanente. Le recours collectif n'est pas encore certifié. Le résultat de cette cause ne peut pas être déterminé pour le moment.

(b) Actifs éventuels

Dans le cadre du Fonds de finance sociale (FFS), il y a actuellement 3 ententes de contributions à remboursement conditionnel dont les paiements potentiels sont dûs au plus tard le 31 mars 2039. Étant donné qu'il s'agit de contributions à remboursement conditionnel, les montants qui deviendront remboursables ne peuvent être estimés à l'heure actuelle, puisque les ententes de contributions sont assujetties aux conditions spécifiques des programmes. Ainsi, il n'est pas possible de prévoir un montant remboursable spécifique chaque année, en raison de divers facteurs auxquels chaque bénéficiaire est confronté en ce qui a trait à sa performance économique et au rendement lié à sa production.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, EDSC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

EDSC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, EDSC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et aux services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	95 290	79 608
Services juridiques	4 210	4 669
Total	99 500	84 277

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, les services d'infrastructure de la technologie de l'information offerts par Services partagés Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC.

(b) Services communs fournis gratuitement à d'autres ministères

Durant l'exercice, EDSC a fourni gratuitement à d'autres ministères des services liés aux indemnisations des accidentés du travail dont la valeur s'établissait à 17,5 millions de dollars en 2024 (18,1 millions de dollars en 2023).

(c) Autres transactions entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, EDSC a fait des opérations avec des ministères, organismes et sociétés d'État. Voici les revenus et dépenses liés à ces opérations :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Charges - autres ministères, organismes et sociétés d'État	1 185 514	1 276 618
Revenus - autres ministères, organismes et sociétés d'État	548 588	483 619

Les charges et les revenus inscrits à la section (c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

17. Transferts en provenance d'autres ministères

(a) Secrétariat de la lutte contre le racisme

À compter du 26 juillet 2023, on a transféré à EDSC la responsabilité du Secrétariat de la lutte contre le racisme relevant auparavant de Patrimoine canadien conformément au décret 2023-0783, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés au programme. Bien qu'aucun actif ou passif n'ait été reçu par EDSC, les résultats des opérations à partir de la date de transfert ont été inclus dans ces états financiers consolidés.

(b) Service numérique canadien

À compter du 26 juillet 2023, on a transféré à EDSC la responsabilité du Service numérique canadien relevant auparavant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada conformément au décret 2023-0784, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés au programme. Par conséquent, EDSC a reçu les éléments d'actif et de passif suivants relatifs au Service numérique canadien du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 26 juillet 2023 :

(en milliers de dollars)	2024
Actifs :	
Débiteurs et avances	122
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette) (note 12)	833
Total des actifs reçus	955
Passifs :	
Créditeurs et charges à payer	32
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	923

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

18. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les cinq responsabilités essentielles d'EDSC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Régimes de pension et prestations	Apprentissage, développement des compétences et emploi	Développement social	Services internes	Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	Conditions et relations de travail	2024 Total	2023 Total
Paiements de transfert et de prestations								
Particuliers	76 719 167	3 816 431	1 824	-	-	(589)	80 536 833	72 301 515
Prestations d'AE et mesures de soutien	-	23 130 287	-	-	-	-	23 130 287	21 835 443
Autres	-	3 962 424	6 798 581	-	-	17 864	10 778 869	10 174 974
Total des paiements de transfert et de prestations	76 719 167	30 909 142	6 800 405	-	-	17 275	114 445 989	104 311 932
Charges de fonctionnement								
Créances douteuses	44 252	4 232 145	(5 524)	34 856	-	61 705	4 367 434	877 878
Salaires et avantages sociaux	775 068	1 809 683	75 174	780 686	442 919	133 493	4 017 023	3 443 343
Services professionnels et spéciaux	80 529	397 628	12 959	407 345	40 115	860	939 436	936 029
Frais d'administration par l'ARC	-	446 087	-	-	-	-	446 087	546 860
Installations et location	1 824	6 449	123	274 507	26 451	238	309 592	290 785
Transport et communications	20 045	24 751	652	31 863	7 286	2 134	86 731	81 871
Amortissement	32 428	6 799	1 308	24 526	680	8 198	73 939	71 556
Autres	140 552	94 634	283	(195 734)	18 235	1 686	59 656	44 503
Machinerie et matériel	928	2 339	29	41 999	1 418	94	46 807	37 886
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(8 831)	-	-	-	-	(8 831)	29 926
Total des charges de fonctionnement	1 095 626	7 011 684	85 004	1 400 048	537 104	208 408	10 337 874	6 360 637
Total des charges	77 814 793	37 920 826	6 885 409	1 400 048	537 104	225 683	124 783 863	110 672 569
Revenus								
Assurance emploi (note 13)	-	30 273 092	-	-	-	-	30 273 092	27 472 940
Amortissement de l'escompte sur prêts à recevoir	-	734 100	-	-	-	-	734 100	-
Recouvrement des frais d'administration du RPC	437 679	-	-	172 144	-	-	609 823	532 906
Recouvrement des frais de prestations des services fournis à d'autres ministères	-	49	-	61 326	484 263	-	545 638	480 226
Frais d'utilisation	-	165 757	-	-	-	-	165 757	138 262
Autres (1)	21	29 832	9	1 385	404	3 829	35 480	36 270
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(48 884)	(189 020)	(9)	(20 395)	(85 656)	(2 742)	(346 706)	(697 133)
Total des revenus	388 816	31 013 810	-	214 460	399 011	1 087	32 017 184	27 963 471
Coût net des activités poursuivies	77 425 977	6 907 016	6 885 409	1 185 588	138 093	224 596	92 766 679	82 709 098

(1) Inclut les revenus non récurrents pour un montant de 82 598 dollars (78 291 dollars en 2023) en lien avec les produits de la vente d'immobilisations corporelles et d'immobilisations non-corporelles.

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

19. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Emploi et Développement social Canada

Annexe à la

**Déclaration de la responsabilité de la direction englobant
le contrôle interne en matière de rapports financiers
pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024**

1 Introduction

Le présent document fournit des renseignements sommaires sur les mesures prises par EDSC pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), de même que des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluations et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme d'EDSC se trouvent dans le [Plan ministériel](#) de l'exercice 2024 à 2025 et dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de l'exercice 2022 à 2023.

2 Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

EDSC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes, approuvé par le sous-ministre, a été adopté et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du ministère liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- Les valeurs et l'éthique;
- La communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- La surveillance et mises à jour régulières de la gestion du contrôle interne, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au sous-ministre et aux cadres supérieurs du ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel d'audit.

Le Comité ministériel d'audit fournit des conseils au sous-ministre quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

EDSC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui figurent dans ses états financiers, comme suit :

Ententes communes :

- Services publics et Approvisionnement Canada administre à l'échelle centrale le versement des salaires, la prestation des services de rémunération et d'avantages sociaux, l'acquisition de biens et de services conformément à l'instrument de délégation d'EDSC, et fournit des services de gestion des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au Ministère l'information nécessaire pour calculer diverses charges à payer et provisions, par exemple le passif accumulé au titre des indemnités de départ;
- Le Ministère de la Justice fournit des services juridiques à EDSC;
- Services partagés Canada (SPC) fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information à EDSC dans les domaines des services de centre de données et de réseau.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de CIRF liés à ces services en particulier.

Par conséquent, EDSC compte sur le système efficace de contrôle interne des rapports financiers en place chez ces fournisseurs de services.

Ententes particulières :

- Par l'intermédiaire de Service Canada, EDSC est l'un des guichets centraux d'accès des citoyens au gouvernement. C'est pourquoi EDSC a conclu plusieurs ententes avec de nombreux ministères du gouvernement du Canada afin d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux programmes et aux services;
- Selon les termes d'un contrat conclu avec le Programme canadien d'aide financière aux étudiants, un fournisseur de services du secteur privé administre les prêts directs consentis en vertu du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Par conséquent, le Ministère s'appuie sur les procédures de contrôle du fournisseur de services externe et sur la vérification annuelle de l'information financière et des contrôles internes effectuée par un cabinet de vérification externe.
- L'Agence du revenu du Canada (ARC) assure la prestation de tous les services de recouvrement des comptes débiteurs au nom d'EDSC. Par conséquent, le Ministère s'en remet aux procédures de contrôle de l'ARC pour les services de recouvrement et à la capacité de l'ARC en matière de présentation de rapports; et
- L'ARC administre un certain nombre d'activités pour le Régime de pension du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

3 Résultats des évaluations menées par le Ministère au cours de l'exercice 2023-2024

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent :

Plan cyclique de surveillance continue de l'année précédente pour l'année en cours	État
Contrôles généraux en matière de TI	Terminé comme prévu; mesures correctives mises en place
Administration de la paye	Terminé comme prévu; aucune action corrective requise
Planification et budgétisation	Terminé comme prévu; mesures correctives mises en place
Cycle de l'approvisionnement au paiement	Terminé comme prévu; mesures correctives mises en place

EDSC a déterminé qu'en général, les contrôles financiers clés examinés fonctionnent efficacement pour prévenir ou déceler une anomalie importante aux états financiers. Il a toutefois été établi que certains secteurs nécessitaient des mesures correctives :

Contrôles généraux en matière de TI (CGTI)

La surveillance continue des CGTI est effectuée dans le cadre d'un cycle de 5 ans qui évalue SAP et 14 systèmes d'alimentation.

À la suite de l'évaluation de la surveillance continue de la troisième année, certaines recommandations clés sont formulées dans 3 des 4 principaux piliers de contrôle évalués : l'accès aux programmes et aux données, la gestion du changement et opérations informatiques.

La réponse et plan d'action de la direction (RPAD) sont préparés par le responsable du processus afin de renforcer les contrôles. Les progrès réalisés dans le cadre de ce plan feront l'objet d'un suivi au cours de l'exercice 2024-2025 dans le cadre de la quatrième année de surveillance continue des CGTI.

Administration de la paye

La portée de l'évaluation a été modifiée pour tenir compte des travaux récents effectués par la Vérification interne dans le cadre de la *phase II de la vérification de l'administration de la paye*. Les contrôles clés qui ont été mis à l'essai ont fonctionné comme prévu, et aucune lacune significative n'a été constatée.

Planification et budgétisation

Les contrôles clés qui ont été mis à l'essai ont fonctionné comme prévu et des mesures correctives sont nécessaires pour appliquer une approche uniforme au niveau de la documentation à l'appui de la liste de contrôle d'attestation du DPF.

La RPAD ont été préparés par le responsable du processus en vue de renforcer le contrôle. Les progrès réalisés par rapport à ce plan feront l'objet d'un suivi au cours de l'exercice 2024-2025.

Cycle de l'approvisionnement au paiement

La vérification du processus d'approvisionnement et de paiement a été effectuée à l'automne 2023. Certaines recommandations clés incluaient, mais ne se limitaient pas à :

- Veiller à ce que les contrats soient signés par des personnes ayant une autorité contractuelle valide.
- Renforcer les contrôles entourant la sécurité physique et le stock de chèques en blanc.
- S'assurer que les remplaçants intérimaires reçoivent une autorité financière appropriée.
- Renforcer le processus pour s'assurer que les employés soient informés lorsque toute autorité financière approche de sa date de fin.

Les RPADs sont préparés par les responsables du processus, afin de renforcer les contrôles. Les progrès réalisés dans le cadre de ces plans feront l'objet d'un suivi au cours de l'exercice 2024-2025.

La portée et les tests de l'évaluation ont été réalisés à l'automne 2023, et l'évaluation n'a pas examiné les contrôles de passation de marchés spécifiques qui ont été révélés à la suite des récents problèmes publiquement connus liés aux marchés publics.

EDSC participe au groupe de travail de la *Communauté de pratique des contrôles internes* du Bureau du contrôleur général (BCG) et envisagera de potentiellement élargir la portée des travaux effectués sur le processus. Des activités de surveillance supplémentaires seront effectuées en 2024-2025.

De plus, EDSC est l'un des 7 grands ministères inclus dans *l'Audit interne horizontal de la gouvernance en matière d'approvisionnement* qui est effectué par le BCG qui évaluera ces contrôles.

Finalement, EDSC dirige une initiative qui vise à renforcer l'intégrité, la transparence et la responsabilité au sein de l'organisation. Nous atteignons cet objectif grâce à plusieurs séances de sensibilisation achats, des formations, des communications et d'autres activités diverses portant sur l'approvisionnement.

4 Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan de surveillance continue par rotation d'EDSC pour les 5 prochains exercices financiers est présenté dans le tableau ci-dessous. Veuillez noter que le plan sera rajusté au besoin sous réserve d'une réévaluation annuelle des secteurs de contrôle à risque élevé, du calendrier d'autres activités de vérification et de surveillance pertinentes et de l'incidence des changements survenus au cours de l'année ou prévus pour l'année ou les années à venir.

Plan cyclique de surveillance continue axée sur les risques					
Domaines de contrôle clés	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Programme canadien d'aide financière aux étudiants	Non	Oui	Non	Non	Non
Assurance-emploi	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Contrôle au niveau de l'entité	Oui	Non	Non	Non	Oui
Clôture d'exercice et rapports financiers	Non	Oui	Non	Non	Oui
Contrôles généraux en matière de TI ¹	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Subventions et contributions	Oui	Non	Non	Oui	Non
Sécurité de la vieillesse	Non	Oui	Non	Oui	Non
Administration de la paye	Non	Oui	Non	Oui	Non
Planification et budgétisation	Non	Non	Non	Oui	Non
Cycle de l'approvisionnement au paiement	Oui	Non	Oui	Non	Non

¹ Une partie des contrôles généraux en matière de TI fera l'objet d'un suivi annuel, en fonction du risque. Au cours d'un cycle de 5 ans, tous les systèmes de TI visés seront revus.